

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2017

020

Délibération N° 17/

Contribution de l'EPFL au programme partenarial 2017 des agences d'urbanisme AGAPE, AGURAM et SCALEN

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

 - autorise le Directeur Général à signer les conventions avec les agences d'urbanisme AGAPE, AGURAM et SCALEN portant la contribution de l'EPFL à 150 000 € au titre de l'année 2017 soit 50 000 € par agence

VU ET APPROUVE

LE 28 NOV. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général pour les Affaires

Régionales et Européennes

Plaine COLIDTAY

Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER